

Image not found or type unknown



## renseignement SUR LE RECOURE DU REGROUPEMENT FAMILIALE

Par **SOSONIA**, le 11/08/2011 à 23:05

MERCI DOMIL DE MAVOIR Répondue c sarahamel désolé jarrive pas a envoiyé des autre message avec le même pseudo je sais pas comment le fair c gentil de mavoir répondu mai le problème c que le recour gracieu compte que 2 mois pour le fair et autre 2 mois pour que le prefet te répond et lla moi ce la fai 1 mois et 4 jours et ya tjrs rien même la visite de logement et s ke jai lu c ke le prefet défois il consulte même pas les recour et il donne un refsu ou bien il répond même pas s ki ve dir un refus implicite c s ki m fai peur